



Communiqué de presse

Embargo: 22.02.2010, 9:15

14 Santé

N° 0351-1001-80

Statistique de l'aide et des soins à domicile 2008

Trois pour cent de la population de la Suisse a recours aux prestations d'organisations d'aide et de soins à domicile

Neuchâtel, 22.02.2010 (OFS) – **Quelque 211'000 personnes ont eu recours en 2008 à des prestations d'aide et de soins à domicile, ce qui représente 3% de la population totale. Ces prestations ont été fournies par près de 29'000 personnes employées par 604 organisations d'aide et de soins à domicile. Trois quarts des clients et des clientes ont bénéficié de soins. Par rapport à l'année précédente, les communes ont versé 9% de plus de subventions aux organisations d'aide et de soins à domicile et les cantons, 6% de plus. Ces résultats publiés par l'Office fédéral de la statistique (OFS) sont tirés de la statistique de l'aide et des soins à domicile 2008.**

Augmentation du nombre de clients et de clientes

En 2008, 210'840 personnes ont eu recours aux prestations d'organisations d'aide et de soins à domicile, soit 3% de plus qu'un an auparavant. 31% des bénéficiaires étaient des hommes, 69% des femmes. Environ 12,7 millions d'heures de travail ont été facturées. Ces heures se répartissent entre les soins, à raison de 62%, et l'aide à domicile, à raison de 37%. Par bénéficiaire, cela représente en moyenne 49 heures de soins et 42 heures d'aide à domicile. Comme on a déjà pu l'observer les années précédentes, le besoin en soins augmente avec l'âge. Ainsi, chez les personnes de moins de 65 ans, 50% des heures facturées en 2008 ont été consacrées aux soins, contre 61% chez les personnes de 65 à 79 ans et 66% chez les personnes de 80 ans et plus.

L'aide et les soins à domicile nécessitent beaucoup de personnel

Les dépenses de personnel ont représenté 87% des dépenses totales, qui se sont élevées à 1,28 milliard de francs. Une heure de soins et d'aide à domicile a coûté en moyenne 101 francs, soit 3 francs de plus que l'année précédente. Cette hausse s'explique par l'augmentation des coûts du personnel, qui se sont élevés à 88 francs par heure (contre 85 francs en 2007). Les coûts annuels

moyens par bénéficiaire se sont établis à 6'083 francs (2007 : 5'906 francs), en hausse de 3% par rapport à 2007.

Un quart des personnes employées ont une formation professionnelle supérieure

Les organisations d'aide et de soins à domicile ont employé près de 29'000 personnes en 2008, ce qui représentait environ 12'000 postes à plein temps. En moyenne, cela équivaut à 1,6 poste à plein temps pour mille habitants. En comparaison, on dénombrait 9,7 postes à plein temps pour mille habitants dans les établissements médico-sociaux en 2008. Près de 27% des personnes employées avaient une formation professionnelle supérieure dans le domaine des soins, ce qui représente une légère progression par rapport à 2007 (près de 26%). 22% avaient une formation professionnelle initiale dans le domaine des soins et de l'aide aux personnes. Un peu moins de 41% des personnes employées n'étaient pas titulaires d'un diplôme spécifique pour le travail accompli ou avaient suivi un cours d'aide et de soins aux personnes.

Nouvelle baisse du nombre des organisations

Au cours des dix dernières années, le nombre des organisations de droit privé à but non lucratif et des organisations de droit public actives dans le domaine de l'aide et des soins à domicile a diminué de près d'un tiers, passant de 881 en 1998 à 604 en 2008. Cette baisse s'accompagne d'une diversification de l'offre de prestations des organisations. Ces deux évolutions sont liées principalement à des changements structurels et à des fusions d'organisations.

Un peu moins de la moitié des recettes proviennent de subventions

Les recettes des organisations d'aide et de soins à domicile ont atteint 1,27 milliard de francs. La moitié environ provenait de subventions des pouvoirs publics. Les communes ont versé des subventions pour un montant de 334,6 millions de francs, ce qui représente 26% des recettes totales; les cantons ont fourni 260 millions ou 20% des recettes totales. Par rapport à 2007, les organisations d'aide et de soins à domicile ont reçu 15% de plus de subventions des communes et des cantons. Cette hausse s'explique par l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2008, de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons. Elle correspond à environ 15% des subventions qui avaient été versées en 2007 par l'AVS au titre de l'aide à la vieillesse (LAVS, art. 101bis). Un peu plus d'un tiers des recettes totales (454,9 millions de francs) proviennent des prestations de soins. Celles-ci font partie des prestations obligatoires des assurances-maladie et sont par conséquent cofinancées par ces dernières.

Statistique de l'aide et des soins à domicile (statistique Spitex)

La statistique de l'aide et des soins à domicile (communément appelée statistique Spitex), qui existe depuis 1997, a été produite pendant dix ans par l'Office fédéral des assurances sociales. Depuis le 1.1.2008, avec la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), la responsabilité des organisations d'aide et de soins à domicile est passée de la Confédération aux cantons. Depuis cette date, la statistique de l'aide et des soins à domicile est produite par l'Office fédéral de la statistique. L'enquête porte sur les organisations de droit privé à but non lucratif et les organisations de droit public qui fournissent des prestations d'aide et de soins à domicile. Elle n'a pas subi de modification par rapport à 2007.

Renseignements:

Katharina Weiss Zbinden, OFS, Services de santé, tél.: +41 32 71 36101

Service de presse OFS, tél. : +41 32 71 36013; fax : +41 32 71 36346, e-mail: info@bfs.admin.ch

Les tableaux actuels de la statistique de l'aide et des soins à domicile 2008 se trouvent à l'adresse <http://www.spitex-f.bfs.admin.ch> > Résultats

Vous trouverez d'autres informations et publications sous forme électronique sur le site Internet de l'OFS à l'adresse <http://www.statistique.admin.ch> > Thèmes > 14 - Santé

Abonnement aux communiqués de presse sous format électronique (pdf) à l'adresse : <http://www.news-stat.admin.ch>

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

Aucun accès privilégié n'a été accordé pour ce communiqué.

T1 Origine des recettes 2008¹

	Recettes	
	En mio. de francs	En %
Versements des bénéficiaires ² :	628,4	49
– dont prestations de soins selon OPAS ³	454,9	36
– dont aide à domicile, repas et autres prestations	173,4	14
Autres recettes ⁴	46,6	4
Cantons	260,0	20
Communes	334,6	26
Autres contributions des pouvoirs publics	5,2	< 1
Total	1'274,7	100

¹ Depuis l'introduction de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) le 1^{er} janvier 2008, la responsabilité des organisations Spitex incombe désormais aux cantons et les subventions prévues par la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) ne seront plus versées qu'à des organisations d'aide et de soins à domicile œuvrant dans toute la Suisse. En raison de ce changement, la variable «LAVS 101bis» n'apparaîtra plus dans les données de la statistique à partir de 2008.

² En raison de chiffres arrondis, les prestations des client(e)s ne correspondent pas à la somme des prestations énumérées.

³ Il s'agit de prestations brutes à la charge des assurances-maladie. La mesure dans laquelle ces factures sont effectivement couvertes par les clientes et les clients est inconnue (franchise, limitation de la prise en charge des prestations Spitex).

⁴ Cotisations, dons, autres recettes.

Source: Office fédéral de la statistique, Statistique de l'aide et des soins à domicile

T2 Tableau général 2008¹

Canton	Nombre d'organisations ²	Clients	Personnel	Postes à plein temps	Recettes (en mio. de francs)	Dépenses
ZH	111	31'319	3'999	1'675	181,9	185,6
BE	84	27'905	4'152	1'828	178,2	177,9
LU	42	8'430	1'211	437	43,1	43,4
UR	1	822	107	58	4,2	4,4
SZ	10	2'415	333	144	13,4	13,9
OW	1	1'116	121	51	4,4	4,4
NW	2	750	110	48	4,7	4,8
GL	13	837	172	41	3,6	3,8
ZG	11	2'203	371	128	13,2	13,7
FR	12	6'171	757	314	34,5	34,6
SO	42	6'559	1'142	374	38,9	38,7
BS	3	6'663	916	422	40,2	40,1
BL	29	6'683	1'018	400	41,4	41,7
SH	17	1'989	366	96	9,7	10,3
AR	10	1'292	188	58	4,8	5,7
AI	1	249	45	18	2,4	1,8
SG	63	11'908	2'018	533	50,5	51,3
GR	21	4'901	796	308	29,5	29,5
AG	71	13'023	1'396	536	52,9	54,0
TG	33	5'722	764	268	25,1	25,0
TI	7	9'372	693	433	43,0	40,4
VD	8	26'172	3'707	1'802	182,6	183,6
VS	8	8'954	1'138	607	55,0	55,0
NE	1	5'918	665	333	32,0	32,8
GE	1	16'447	2'123	1'348	165,3	164,7
JU	2	3'020	436	223	20,4	21,2
CH	604	210'840	28'744	12'480	1'274,7	1'282,5

¹ Depuis l'introduction de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la confédération et les cantons (RPT) le 1^{er} janvier 2008, la responsabilité des organisations Spitex incombe désormais aux cantons et les subventions prévues par la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) ne seront plus versées qu'à des organisations d'aide et de soins à domicile œuvrant dans toute la Suisse. En raison de ce changement, la variable «dont LAVS 101bis» n'apparaîtra plus dans les données de la statistique à partir de 2008.

² La baisse du nombre d'organisations par rapport à l'année précédente est due en partie à de nouvelles structures et à des fusions.

Source: Office fédéral de la statistique, Statistique de l'aide et des soins à domicile